



CRLD - Centre de recherche Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRLD - Centre de recherche Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du droit. 2014, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE. hceres-02032868

HAL Id: hceres-02032868

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032868>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche Léon Duguit pour l'étude des
nouvelles transformations du droit

C.R.L.D

Sous tutelle des

Établissements et organismes :

Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE



Décembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Michel STORCK, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

| | |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de l'unité : | Centre de recherche Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du droit |
| Acronyme de l'unité : | C.R.L.D. |
| Label demandé : | EA |
| N° actuel : | 4107 |
| Nom du directeur (2013-2014) : | M ^{me} Frédérique COULEE et M ^{me} Sarah BROS |
| Nom du porteur de projet (2015-2019) : | M ^{me} Frédérique COULEE et M ^{me} Sarah BROS |

Membres du comité d'experts

| | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président : | M. Michel STORCK, Université de Strasbourg |
| Experts : | M. Jean-Michel BRUGUIERE, Université Grenoble 2 M ^{me} Virginie DONIER, Université Montpellier 1 (représentant du CNU) M ^{me} Anne-Marie TOURNEPICHE, Université de Bordeaux |

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Anne CAMMILLERI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Serge BARDET, Conseil scientifique

M. Patrick CURMI, Conseil Scientifique

M. Jean-Pierre DURAND (directeur de l'École Doctorale n° 535, Science de la Société)



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le centre de recherche a été créé en 1996, sous l'intitulé État et Concurrence. Il est devenu unité de recherche en 2006 et a alors pris le nom de Centre Léon Duguit (CRLD) pour l'étude des nouvelles transformations du Droit. Il est localisé au sein de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, Bd François Mitterrand 91025 EVRY CEDEX.

Équipe de direction

M^{me} Frédérique COULEE et M^{me} Sarah BROS assurent la co-direction de l'unité.

Nomenclature AERES

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2013 | Nombre au 01/01/2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 29 | 26 |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche) | 1 | 1 |
| N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) | | |
| N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche) | | |
| TOTAL N1 à N6 | 30 | 27 |

| Effectifs de l'unité | Nombre au 30/06/2013 | Nombre au 01/01/2015 |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Doctorants | 18 | |
| Thèses soutenues | 8 | |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité * | | |
| Nombre d'HDR soutenues | 2 | |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 15 | 15 |

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le dynamisme de cette unité de recherche est manifeste, en forte corrélation avec les spécialités de masters 2. Toutefois, le découpage des activités du centre en cinq thèmes n'apparaît pas pertinent et ne permet pas de développer des projets de recherche collective, au sein même de cette structure, et dans les relations avec d'autres établissements. Les projets de développement du centre sont vagues, et ne sont pas en phase avec l'environnement scientifique porté notamment par le Genopole et par le développement voisin du campus Paris-Saclay.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut relever que :

- les publications individuelles sont importantes et de qualité, s'inscrivant dans des problématiques actuelles ;
- l'unité est dans son ensemble dynamique, tant dans le domaine du droit privé que du droit public.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- les recherches sont principalement menées à titre individuel par les enseignants-chercheurs, et non dans le cadre collectif de projets d'équipe ;
- les coopérations avec d'autres établissements ou institutions nationales ou étrangères sont réduites. L'attractivité internationale de la recherche développée au sein du centre est limitée ;
- les soutiens humains, matériels et financiers apportés par l'université aux échanges internationaux et aux appels d'offres internationaux sont faibles et peu incitatifs pour les membres de cette unité ;
- la mise en place des structures du campus de Paris-Saclay risque de fragiliser le centre, qui sera en concurrence avec d'autres acteurs locaux. Les liens avec le GIE Genopole sont très limités, alors qu'il y a des très belles opportunités de développement de recherches et partenariats dans le domaine de la propriété intellectuelle ;
- un autre risque majeur découle d'un nombre significatif de départs d'enseignants-chercheurs (mutation, retraite, décès) et du gel des postes vacants pratiqué par l'université : l'absence de renouvellement de membres de l'unité met en péril la poursuite des activités d'enseignement et de recherche au sein de l'unité de recherche et de la composante.

Recommandations

Il pourrait être suggéré de :

- revoir le découpage des activités du centre en cinq axes, afin de donner une meilleure lisibilité aux orientations retenues par le centre et être davantage en adéquation avec la capacité d'encadrement doctoral, sans pour autant rompre le lien entre les activités du centre et les masters ;
- planifier des projets de développement de recherches collectives, afin de donner plus d'assise aux travaux associant des enseignants-chercheurs des différents axes.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Les publications individuelles sont importantes et de qualité. Les publications s'inscrivent dans des problématiques actuelles (financement, biotechnologies, contentieux). L'organisation de colloques du centre et avec d'autres universités (ex : universités de Cergy Pontoise, du Panthéon Assas Paris 2, de Versailles Saint Quentin et de Montpellier, Aix Marseille Université) sur des thèmes d'actualité tend à se développer ces dernières années avec le plus souvent des publications des actes et communications dans des ouvrages ou revues. La présentation du dossier laisse parfois apparaître quelques incohérences dans le classement des publications.

Les supports éditoriaux sont variés (ouvrages, revues juridiques) et résultent de partenariats solides avec les principales maisons d'édition juridique françaises. Le nombre de publications assurées dans des revues étrangères ou en langue étrangère est très limité.

Toutefois, les publications sont essentiellement le résultat de recherches individuelles d'enseignants-chercheurs du centre, et non d'une démarche collective.

Certains chercheurs n'affichent même pas leur appartenance à ce centre, en se contentant de mentionner sur leurs publications leur appartenance à l'Université d'Evry. Cette démarche individualiste fragilise l'action menée au sein du centre ainsi que le développement de manifestations collectives (participation de ces chercheurs à des colloques, journées d'études, ou à des ouvrages collectifs).

Le dossier ne fait pas apparaître l'utilisation des supports numériques pour la diffusion d'articles ou de recherches ; le site internet du centre ne permet pas d'avoir de liens avec de telles publications qui sont toutefois assurées à titre individuel par certains chercheurs du centre.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'attractivité internationale de la recherche développée au sein du centre est limitée. Des échanges sont établis avec quelques partenaires étrangers (notamment la Tunisie, la Colombie, le Brésil, le Cameroun), mais sur la base de relations essentiellement individuelles, sans engagement d'un nombre significatif de chercheurs du centre. La venue de plusieurs enseignants étrangers pour des missions d'enseignement de durée limitée (notamment sur des supports de professeurs invités) ne permet pas de développer une politique de recherche notoire et visible au plan international. Par ailleurs, ces partenariats avec des établissements universitaires étrangers portent essentiellement sur des missions d'enseignements et sur l'accueil d'étudiants ou d'enseignants, mais non sur des projets de recherche. Le centre ne présente pas de projets de recherche collaboratifs internationaux. De plus, les directions de thèse en cotutelle sont rares et ne semblent pas encouragées par l'université, tout comme le recrutement de post doctorants étrangers.

Le comité d'experts n'a pas été totalement convaincu par le découpage des activités du centre en cinq thèmes. Ces derniers se recoupent, donnant lieu à des morcellements de tâches, ce qui semble freiner une certaine interdisciplinarité au sein même de l'équipe et qui nuit à l'attractivité académique.

L'université ne met pas à la disposition du centre les moyens matériels et humains de nature à faciliter la participation à des appels d'offre internationaux ; en l'absence de tels dispositifs de soutien et d'accompagnement, il est peu réaliste de demander aux chercheurs du centre de mener seuls ces démarches. De telles actions seraient envisageables, dans l'environnement du pôle de Paris-Saclay.

L'unité de recherches a développé ces dernières années des liens avec plusieurs sociétés savantes (par ex., Association française de droit constitutionnel) mais cela reste insuffisant. Toutefois, à l'échelle locale ou régionale, le centre ne paraît pas être en mesure de s'imposer comme un pôle d'attractivité dans le domaine de la recherche juridique. Il est à craindre que la mise en place des structures du pôle Paris-Saclay conduise à fragiliser davantage le centre, qui sera en concurrence avec d'autres acteurs locaux. L'un des axes majeurs de l'université est notamment un axe structuré autour du groupe Genopole. Or, à l'analyse, il s'avère qu'aucun membre du centre n'est aujourd'hui en mesure de répondre aux attentes de cette entreprise en matière notamment de droit de la propriété intellectuelle.



Il pourrait être judicieux de développer davantage les collaborations avec d'autres centres de recherche géographiquement proches, afin de mieux préparer les évolutions qui vont accompagner la mise en place du pôle Paris-Saclay.

Une politique de communication sur les activités du centre pourrait être opportune, afin d'accroître la notoriété et la visibilité du centre, notamment vers le monde professionnel (Ordre des Avocats, métiers du droit).

Plusieurs enseignants-chercheurs du centre participent à des jurys (concours de sortie de l'ENA, rédacteur territorial, administrateur des affaires maritimes, jury du prix de thèse du Conseil Constitutionnel, prix Guggenheim de l'Insitut Universitaire des Hautes Etudes de Genève, prix René Cassin de l'IDH).

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'unité révèle ici un autre point faible : son faible enracinement dans le tissu économique. Les liens avec les professionnels du droit sont assez ténus (ceci, aussi bien pour l'axe de droit public économique, que l'axe biotechnologies ou financement et droit). Les relations avec les entreprises sont à développer.

Il convient de souligner des initiatives récentes menées par le centre, qui devront être menées à terme, portant notamment sur la mise en place d'une clinique du droit couvrant les activités « droits de l'homme », ainsi que sur l'organisation de conférences grand public. Ces initiatives permettent d'associer les étudiants de Master 2 à des travaux d'expertise et d'associer différents acteurs socio-économiques.

Ces démarches devraient être soutenues et pourraient aussi mobiliser des chercheurs d'autres centres de l'université, dans une approche pluridisciplinaire.

Des chercheurs du centre sont impliqués dans des activités d'études et d'expertises, qui sont ensuite valorisées sous forme de conférences publiques (par exemple, Conférence-débat autour des conclusions de la "commission de rénovation et de déontologie de la vie publique"). Des projets de colloques sont en lien avec l'actualité économique et sociale, et pourront aboutir à la publication de travaux ayant à la fois un intérêt scientifique, universitaire et socio-culturel.

Les colloques et conférences ne sont pas purement universitaires, ils sont ouverts au monde professionnel et semblent d'ailleurs rencontrer un vif succès (voir en ce sens le colloque « action humanitaire, droits de l'Homme, solidarités internationales : quelles formations pour quels métiers ? », voir aussi le colloque annoncé en 2014 sur l'inspection du travail).

Plusieurs conférences grand public (conférences du facteur cheval) ont été organisées et ont permis d'inviter des personnalités nationales et internationales.

De plus, différentes initiatives, comme la mise en place d'un forum sur les métiers du droit ou la création de l'IUP juriste d'entreprise (qui a un taux d'insertion professionnelle excellent) permettent d'associer des professionnels aux formations.

L'absence de cofinancement de thèses et l'absence de conventions de partenariat telles que les conventions Cifre constituent un frein au recrutement de jeunes chercheurs. De tels partenariats pourraient être établis dans le prolongement, notamment, de l'implication de professionnels dans des enseignements de masters.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité déclare disposer de moyens matériels satisfaisants : une salle de réunion, des bureaux pour les enseignants-chercheurs. Le centre ne dispose pas d'un fonds documentaire qui lui soit propre, mais les doctorants relèvent que la bibliothèque est dotée des ouvrages pertinents, et d'une documentation en ligne solide. Il ne faudrait pas que ces moyens matériels mis à disposition par l'Université soient réduits.

La période de référence est marquée par de nombreux départs et arrivées d'enseignants-chercheurs. La situation la plus préoccupante porte sur le gel des postes vacants pour cause de décès, départs à la retraite ou mutations. Le non remplacement de ces collègues se traduit par une perte de chercheurs, mais aussi par une surcharge des enseignants en poste contraints d'assurer un nombre élevé d'heures complémentaires pour que tous les enseignements puissent être assurés, diminuant d'autant la disponibilité de ces enseignants pour la recherche. Deux



professeurs de droit public ont obtenu une mutation sur Paris et Montpellier ; l'axe de droit constitutionnel est ainsi fortement fragilisé. Dans ce contexte s'ajoute le manque d'un recrutement administratif pour favoriser la mise en place d'une stratégie de réponse à des appels d'offre.

Les ressources financières ont fortement varié dans le passé, mais semblent être consolidées désormais à un niveau raisonnable compte tenu de la taille de l'unité et des dotations de l'université. Ces ressources pourraient être complétées par des financements provenant des BQR versés par l'Université (dont le montant reste toutefois modeste : 48 000 euros à répartir entre tous les laboratoires de l'université), possibilité que le centre utilise encore trop peu pour financer ses manifestations scientifiques.

La direction du centre est assurée par une codirection permettant de représenter les deux disciplines droit public et droit privé, et de répartir les tâches. Ce dispositif ne suscite pas de difficulté particulière, et permet à cette direction d'afficher un dynamisme indéniable et reconnu par les autorités de tutelle.

Même si les membres de l'unité n'en ressentent pas le besoin, l'organisation de la vie de l'unité devrait être formalisée. En effet, il n'y a pas de conseil de laboratoire, ni de règlement intérieur, ni de clés de répartition du budget.

Le site web du centre n'est pas à jour (notamment sur la composition de l'unité et sur les responsables des axes de recherche). Le site pourrait par ailleurs être davantage utilisé pour valoriser les publications individuelles et collectives.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Les doctorants font partie intégrante de l'unité de recherche. Le comité de visite a pu s'entretenir avec une dizaine de doctorants, qui ont exprimé la satisfaction de travailler au sein de cette unité, avec une très bonne disponibilité et une écoute attentive des enseignants-chercheurs. Les discussions informelles avec les enseignants-chercheurs, qui sont pour la plupart régulièrement présents sur le site de l'université, sont nombreuses et très utiles pour les doctorants. Toutefois, les doctorants ne perçoivent pas l'intérêt des formations doctorales qui leur sont imposées par l'école doctorale, ainsi que le mode de calcul des 60 crédits ECTS, attribués, selon eux, de façon discrétionnaire et sans grande transparence.

L'organisation de comités de suivi (une fois par an) semble présenter un intérêt substantiel pour les doctorants afin de les aider à progresser dans leur travail de thèse. Toutefois, les doctorants et les jeunes docteurs pourraient être davantage associés à l'organisation de conférences et de colloques, autant d'éléments qui contribuent également à la formation par la recherche.

Une constatation significative a pu être observée sur le faible nombre de doctorants issus de masters de l'université : sur les 10 doctorants rencontrés par le comité de visite, 5 ont soutenu leur thèse dans une autre université et ont été recrutés par l'Université d'Evry en qualité d'Ater. Le nombre de doctorants issus des masters 2 de l'université est faible au regard de la taille de l'équipe de recherche et du nombre important de spécialités de masters 2.

Le découpage actuel de la recherche du laboratoire est organisé en cinq thèmes, mais seuls, certains d'entre eux, couvrent les domaines d'enseignement de masters qui y sont adossés et qui sont un succès pour la composante. Il ne serait pas opportun de fragiliser ce dispositif d'enseignement qui fonctionne bien dans la perspective d'un regroupement des thèmes. Mais, tous les thèmes ne sont pas en mesure de justifier de thèses en cours : une recomposition des thèmes devrait sans doute être envisagée en tenant compte des capacités effectives d'encadrement doctoral.

Un redécoupage des cinq thèmes pourrait être envisagé afin de donner une meilleure lisibilité aux activités du centre et être davantage en adéquation avec la capacité d'encadrement doctoral, sans pour autant rompre le lien entre les activités du centre et les masters.

S'agissant de la procédure d'attribution des contrats doctoraux, les critères permettant de soumettre un projet et de se voir attribuer un contrat restent nébuleux, ces différents éléments n'étant pas formalisés (excepté l'audition des candidats qui est organisée par l'école doctorale).



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le dossier est très succinct sur la stratégie et les projets à cinq ans : il est seulement mentionné sans autres précisions que la recherche collective sera soutenue, que les partenariats à l'étranger ainsi que dans le cadre de l'Université Paris-Saclay seront développés. De ce dernier point de vue, il aurait été intéressant de savoir comment l'unité de recherche se positionne dans la perspective d'une recherche en commun dans les disciplines juridiques avec les autres universités géographiquement proches, qui sont concernées par le regroupement Paris-Saclay.

La discussion avec les membres de l'unité n'a pas permis d'avoir une vision plus précise sur les projets, les présentations faites étant limitées à l'annonce de quelques colloques qui seront organisés en 2014, dont certains sont encore relativement embryonnaires.

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : Droit du Financement

Nom du responsable : M^{me} Sarah Bros

Effectifs :

| Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2013 | Au 01/01/2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires | 11 | 11 |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 3 | |
| TOTAL | 14 | 11 |

• Appréciations détaillées

Ce thème de recherches associe trois professeurs et quatre maîtres de conférences, tous privatistes. Il est dynamique car les publications sont nombreuses et régulières, mais il révèle des insuffisances dans la recherche collective.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème présente une originalité certaine, et doit être conforté tout en s'ouvrant davantage à d'autres problématiques qui ne sont pas nécessairement liées au droit privé. D'un point de vue quantitatif, les publications sont nombreuses, mais elles sont essentiellement individuelles.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever que :

- le thème justifie d'un dynamisme avéré compte tenu du nombre, de la fréquence et de la qualité de ses publications, certaines étant par ailleurs publiées dans des revues étrangères, ce qui tend à démontrer le potentiel du thème pour parfaire les collaborations internationales du centre ;

- le thème s'ouvre progressivement à l'international, notamment par une volonté de collaboration avec le Royaume-Uni et la Colombie. Des cotutelles de thèses pourraient ainsi être développées dans ce cadre ;

- il associe les étudiants et enseignants de Master 2 aux activités du centre, notamment par l'organisation de conférences.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- si l'articulation du thème présente une solide cohérence, il n'a pas encore permis de développer des travaux collectifs, des expertises ou de répondre à des appels d'offre. Un colloque est envisagé, mais cela méritera d'être véritablement concrétisé, l'existence d'un axe ne pouvant se justifier par les seules recherches individuelles ;

- par ailleurs, ce thème est composé uniquement de chercheurs privatistes alors que certaines problématiques traitées pourraient recevoir un traitement plus transversal permettant de conjuguer les analyses de droit privé et de droit public (certaines thématiques pourraient ainsi rejoindre les centres d'intérêt du thème « droit des collectivités territoriales et droit public économique », s'agissant par exemple du droit des contrats).

▪ *Recommandations :*

Il pourrait être suggéré de:

- s'ouvrir davantage sur la recherche collective, notamment par l'organisation de colloques et de séminaires pouvant donner lieu à publication et visant à associer des enseignants-chercheurs d'autres thèmes ;

- il conviendrait de concevoir ce thème sous un angle plus transversal afin de lui donner une dimension pluridisciplinaire en adéquation avec la composition et l'objet du centre.



Thème 2 : Droit Des Biotechnologies

Nom du responsable : M^{me} Aude MIRKOVIC et M. François SAUVAGE

Effectifs :

| Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2013 | Au 01/01/2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires | 11 | 11 |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 3 | |
| TOTAL | 14 | 11 |

• Appréciations détaillées

L'existence du thème pourrait être un choix stratégique pertinent si les recherches développées étaient réellement en adéquation avec les attentes du Genopole. La thématique actuelle est intéressante mais les forces dont dispose ce thème restent limitées. Il se justifie par la spécificité des champs de recherche des co-directeurs et son adossement au Master 2 droit de la santé et des biotechnologies.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Ce thème de recherches regroupe très peu de membres ; un enseignant-chercheur concentre la grande majorité des publications. Le dossier et la visite n'ont pas permis de savoir si une collaboration avec d'autres chercheurs dans le cadre de l'université Paris-Saclay était envisagée. Il peut paraître regrettable que la coopération sur cette thématique avec les scientifiques ait du mal à se développer.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever que :

- les publications sont nombreuses au plan individuel ;
- on relèvera également l'organisation de colloques ;
- il semble que les membres de ce thème souhaiteraient renforcer l'association avec le GIP Genopole, mais cela semble compliqué ;
- la rédaction d'un ouvrage collectif est envisagée.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- les membres travaillant sur ce thème sont trop peu nombreux ;
- pour l'instant, les relations avec le Genopole restent obscures, les chercheurs membres de ce thème n'ont pas encore tissé de liens étroits avec ce GIE Genopole, ni profité des moyens financiers qui s'y rattachent. On peut par ailleurs s'interroger sur la compatibilité des attentes du Genopole avec les recherches menées dans le cadre de cet axe, recherches qui sont essentiellement tournées vers le droit des personnes et de la famille, et sans doute moins vers le droit des biotechnologies proprement dit ;
- les collaborations envisagées avec le Génopole devraient être mieux définies, notamment en termes de thématiques, afin de profiter pleinement des opportunités offertes par cette instance. La question est cependant de savoir si cela est véritablement envisageable dans la mesure où le thème repose sur deux membres du centre (uniquement privatistes alors qu'il s'agit d'un centre alliant droit privé et droit public), ce qui met en lumière son caractère peu fédérateur.

▪ *Recommandations :*

Il serait sans doute opportun de réorienter les recherches menées dans le cadre de ce thème afin d'assurer sa pérennité, ou de reconsidérer son existence afin de l'associer à un autre s'intéressant également aux droits des personnes (à l'instar de l'axe sur les droits de l'Homme).



Thème 3 : Droits De l'homme, Droit Humanitaire

Nom du responsable : M^{me} Frédérique COULEE

Effectifs :

| Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2013 | Au 01/01/2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires | 10 | 8 |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 7 | |
| TOTAL | 17 | 8 |

• Appréciations détaillées

Ce thème de recherche associe trois professeurs et trois maîtres de conférences, des privatistes, des publicistes et des politistes, mais son libellé demeure très large et le contenu du thème est surtout transverse.

A partir de 2014, va être mise en place une clinique juridique « entreprise et droits de l'homme » avec une association des étudiants de Master 2. Il s'agit de proposer des expertises en relation avec une thématique définie annuellement. L'objectif à terme est de fournir des outils d'expertise à destination des entreprises, ONG ou autres types d'acteurs.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème retenu est général, intégrant le droit international pénal, ce qui permet de maintenir une synergie avec les deux masters 2. Ce thème aurait sans doute intérêt à se restructurer afin d'accroître sa visibilité, a fortiori dans le contexte de Paris-Saclay, mais son existence mérite d'être confortée en raison notamment de son caractère fédérateur.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever que :

- les publications sont régulières et l'adossement aux Masters 2 est cohérent. Le caractère transversal du thème est indéniablement un point fort en ce qu'il permet d'associer, sur une même thématique, des recherches menées en droit privé et en droit public ;

- le thème justifie de publications individuelles nombreuses et de qualité mais il affiche également des réalisations collectives (organisation de colloques) ;

- de plus, il a donné naissance à la création d'une clinique juridique, initiative originale qui devra toutefois être pérennisée et développée (pour l'heure, seule la thématique de l'eau est abordée dans le cadre de cette clinique qui vise à associer des enseignants-chercheurs et des partenaires extérieurs, telles des entreprises, sur un sujet commun) ; la perspective d'ouverture vers d'autres sujets notamment relatif au travail en prison est positive ;

- au thème est rattaché un master qui est intégré dans le cadre de Paris-Saclay (ce qui peut être un moyen pour les chercheurs de s'investir dans Paris-Saclay).

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

Ce thème a les défauts de ses qualités : son caractère transversal ne permet pas véritablement de faire apparaître une thématique dominante, aucune ligne directrice n'apparaît véritablement.

▪ *Recommandations :*

Il conviendrait de dégager des lignes directrices permettant d'identifier les spécialités des membres de ce thème et de le rendre plus visible.

La coopération avec d'autres unités de recherche dans le cadre de la mise en place de Paris-Saclay devrait être recherchée.

Il faudrait accentuer encore la recherche collective. La création de la clinique du droit est une initiative à encourager.



Thème 4 : Droit des collectivités territoriales et droit public de l'économie

Nom du responsable : M. Julien BONNET et M. François COLLY

Effectifs :

| Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2013 | Au 01/01/2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires | 5 | 4 |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 6 | |
| TOTAL | 11 | 4 |

• Appréciations détaillées

Ce thème de recherche associe des publicistes et des privatistes autour de sujets intégrant le droit de la concurrence et de la régulation. Ce thème est affaibli par les départs de deux professeurs et le décès d'un maître de conférences.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

L'adossement aux deux masters 2 (Droit des collectivités territoriales et Droit public des affaires) est cohérent. L'existence du thème se justifie eu égard aux évolutions du droit interne et du droit de l'Union européenne, mais il manque de dynamisme et les partenariats restent encore trop limités.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever que :

- les problématiques étudiées dans ce thème ont permis le développement de nouvelles coopérations avec les collectivités ;

- le thème sert de points d'ancrage à deux masters : le master de droit des collectivités territoriales et le master de droit public des affaires (M2 qui s'inscrivent dans le cadre de Paris-Saclay) ;

- l'association entre droit des collectivités territoriales et droit public économique peut être pertinente, sous réserve de développer davantage les interactions entre ces deux branches du droit public ;

- les publications individuelles réalisées dans ce cadre sont satisfaisantes même si le bilan est, au plan quantitatif, plus modeste que celui d'autres thèmes. Cela s'explique sans doute par le départ de certains enseignants-chercheurs.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- en proportion avec les autres axes de recherches, les publications sont moins nombreuses, et elles sont essentiellement individuelles. Les réalisations collectives sont peu nombreuses, ce thème n'ayant que quelques conférences à son actif ;

- des colloques sont annoncés (sur la clause sociale en environnementale dans les marchés publics ou sur les futures directives concessions et marchés), mais ces projets sont encore embryonnaires ;

- de plus, peu d'explications ont été fournies sur la réorientation du thème qui, initialement, était consacré exclusivement au droit des collectivités territoriales. L'introduction du droit public économique paraît être liée en grande partie à la nécessité de trouver un support pour le master de droit public des affaires, dont l'existence ne doit cependant pas être remise en cause. Il aurait été néanmoins opportun d'explicitier davantage cette nouvelle orientation.

▪ *Recommandations :*

Il serait sans doute judicieux de travailler davantage en concertation avec d'autres thèmes (tel celui du droit du financement) afin de développer des recherches collectives transversales, certaines thématiques pouvant se prêter à une approche de droit comparé interne.

De même, il conviendrait de renforcer les partenariats avec les institutions locales mais aussi avec les chercheurs de Paris-Saclay travaillant sur des thématiques analogues.

Il serait, également, intéressant de tisser des liens plus étroits avec les collectivités publiques de la région et avec les cabinets d'avocats spécialisés en droit public, voire également avec les juridictions.



Thème 5 :

Contentieux publics et privés, transformations des juges et des méthodes

Nom du responsable :

M. Julien BONNET et M^{me} Agnès ROBLOT-TROIZIER

Effectifs :

| Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2013 | Au 01/01/2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires | 9 | 7 |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | | |
| TOTAL | 9 | 7 |

• Appréciations détaillées

Ce thème répond à une volonté de développer les recherches sur le juge, selon une approche interdisciplinaire et répond à un souhait de développer les liens entre le droit public et le droit privé. Il a développé des liens avec plusieurs sociétés savantes, organisé plusieurs colloques, qui ont été publiés.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

La thématique est intéressante, mais son caractère transversal et le départ des deux professeurs chargés de la diriger invitent à s'interroger sur sa pérennité. Le développement de partenariats avec des sociétés savantes ou avec d'autres centres de recherche devra être maintenu, il s'agit là d'un point positif.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever que :

- les publications sont nombreuses et les liens avec les doctorants semblent étroits. Des relations ont été établies avec des centres de recherche d'autres universités, comme Versailles, notamment ;

- la thématique présente un intérêt manifeste compte tenu des évolutions du droit positif (massification du contentieux, création de la QPC, recours aux modes alternatifs de règlements des litiges) ;

- ce thème s'inscrit dans une perspective transversale puisqu'il permet de rassembler publicistes et privatistes, perspective que les membres du thème souhaitent maintenir à l'avenir ;

- il sert de point d'ancrage au master contentieux ;

- le bilan des recherches individuelles est pleinement satisfaisant, mais c'est aussi un thème qui a donné lieu à l'organisation de plusieurs colloques, sous l'égide de l'AFDC et/ou de la SFDI, ce qui accroît la visibilité du centre dans la mesure où ces manifestations bénéficient des outils de communication des associations précitées.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- la question se pose de savoir quel impact auront les départs des deux co-directeurs sur l'avenir de ce thème de recherche, même si des liens seront maintenus entre ceux qui partent et le centre ;

- compte tenu du caractère transversal des problématiques liées au contentieux (public comme privé), on peut s'interroger sur la pertinence du thème : est-il véritablement identifiable par rapport aux autres dans la mesure où les recherches menées peuvent être relatives également au droit des personnes ou au droit des affaires ?

▪ *Recommandations :*

Sans remettre en cause les recherches individuelles et collectives ayant trait au contentieux, il serait sans doute judicieux de structurer d'une autre manière les thèmes de recherche du centre dans un souci de cohérence et de visibilité : certaines publications intégrées dans l'axe « droit du financement » étant en réalité des recherches relatives au contentieux, ce qui tend à démontrer que ce dernier thème a vocation à se retrouver au sein d'autres.

Cette nouvelle configuration ne devrait cependant pas remettre en cause les projets de réalisation collective et les projets de collaboration.

5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mardi 10 décembre 2013 à 09h30

Fin : Mardi 10 décembre 2013 à 16h00

Lieu de la visite :

Institution : Université d'Evry Val d'Essonne

Adresse : Bld François Mitterrand 91025 EVRY CEDEX

Déroulement ou programme de visite

09h30-10h00 : réunion à huis clos du comité d'experts

10h00-10h45 : rencontre avec M. Serge BARDET, second vice président du conseil scientifique présentation de la politique recherche de l'établissement puis avec M. Patrick CURMI, premier vice-président du conseil scientifique

10h45-12h45 : rencontre avec le directeur du CRLD et les membres de l'unité

13h45-14h00 : rencontre avec M. Jean-Pierre DURAND, directeur de l'École Doctorale n° 535 Science de la Société

14h00-14 h 30 : rencontre avec les doctorants

14h30-16h00 : réunion du comité d'experts à huis clos.

Points particuliers à mentionner

Il a été nécessaire de rappeler que les représentants des tutelles ne peuvent assister à la rencontre entre le comité d'experts AERES et les membres du laboratoire.

L'accueil du comité d'experts a été très bien organisé par le laboratoire. Le déroulement du programme de la visite s'est effectué avec l'audition en décalé des deux vice-présidents pour tenir compte des contraintes calendaires liées au projet de Saclay.



6 • Observations générales des tutelles



Evry, le 21 Mars 2014

Michel GUILLARD
Administrateur Provisoire de l'Université
d'Evry Val d'Essonne

4, Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

Réf. AERES : S2PUR150007916

**Direction de la Recherche, de la Valorisation et du
Transfert**

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du
laboratoire CRLD

à :

Didier HOUSSIN
Président
Agence d'Évaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur
20 rue Vivienne - 75002 PARIS

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant le projet CRLD porté par Mme Frédérique COULEE. Nous tenons à remercier l'AERES et le comité pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au directeur du laboratoire qui nous a fait part en retour de ses commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation du laboratoire.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations respectueuses.

M. Michel GUILLARD

Administrateur Provisoire
de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Michel GUILLARD



Evry, 21 Mars 2014

Frédérique COULEE
Co-directrice du CRLD

Objet : S2PUR150007916 – Observations générales

Centre de recherche Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du droit - CRLD

Le rapport de l'AERES revient à plusieurs reprises sur le risque que représenterait l'Université Paris Saclay (UPSay) pour le CRLD. Ces remarques ne reflètent ni l'ampleur, ni l'orientation générale de la discussion qui s'est tenue à ce sujet lors de la visite de l'AERES. L'implication dans l'UPSay a occupé tout au plus dix minutes de la visite de l'AERES. La direction du laboratoire a présenté l'implication de la filière Droit dans les négociations de Paris Saclay de manière positive, soulignant même qu'il s'agissait probablement d'une chance. Au moment de la visite de l'AERES, les trois spécialités du Master 2 mention Droit public (Droit public des affaires, Droit des collectivités territoriales, Droits de l'homme et droit humanitaire) et une spécialité du Master droit des affaires (Contrats d'affaires et du crédit) étaient déjà partie prenante au projet d'UPSay. Elles ont été rejointes depuis la visite de l'AERES par la spécialité Droit des biotechnologies qui, avec une formation de l'Université Versailles Saint Quentin, constituera une mention Droit de la santé de l'UPSay. Il a également été fait état de la parution, en novembre 2013, des actes du colloque consacré quelques mois plus tôt à L'argent dans l'arbitrage sous la direction scientifique de Walid Benhamida, du CRLD et de Thomas Clay, du DANTE de l'Université Versailles Saint Quentin. Ce colloque et cette publication constituent une première étape et illustrent les possibilités de rapprochement entre laboratoires des universités impliquées dans l'UPSay.

Concernant le thème Droit des biotechnologies, une recommandation est faite page 13 du rapport selon laquelle : « Il serait sans doute opportun de réorienter les recherches menées dans le cadre de ce thème afin d'assurer sa pérennité, ou de reconsidérer son existence afin de l'associer à un autre s'intéressant également aux droits des personnes (à l'instar de l'axe sur les droits de l'Homme) », ce scénario avait déjà été envisagé. Au regard du départ de deux collègues qui étaient investis dans ce thème et de l'impossibilité actuelle de recruter, la décision a été prise d'intégrer le thème Droit des biotechnologies dans le thème Droits de l'homme dont il devient une spécialité.

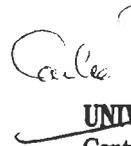
Toujours concernant le même thème, le rapport indique que « [l]es liens avec le GIE Genopole sont très limités, alors qu'il y a des très belles opportunités de développement de recherches et partenariats dans le domaine de la propriété intellectuelle ». Les responsables

du thème ont fait plusieurs tentatives de rapprochement avec la structure Génopole et ont constaté qu'une collaboration n'était pas facile à mettre en œuvre car la structure Génopole elle-même ne fait pas de recherche, ne dépose pas de brevets et n'a pas exprimé d'attentes particulières en matière de propriété intellectuelle. Le Génopole est en effet un GIE qui n'a pas lui-même directement une activité liée aux biotech.

Le thème Droit des biotechnologies a plus de contacts avec les entreprises hébergées, aidées, financées par Génopole, ces contacts étant toutefois assez limités car ce sont pour la plupart des petites entreprises axées sur une activité scientifique et qui ne s'intéressent pas à la recherche juridique. Plusieurs de nos étudiants y font, chaque année, des stages ; des entreprises et chercheurs qui travaillent dans ces structures sont invités à nos colloques.



Frédérique COULEE
Co-directrice du CRLD



UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE
Centre de recherche en droit Léon Duguit
Frédérique COULEE